

Séance du mardi 18 juin 2024
Délibération n°2024-67-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 03 juin 2024

Objet : Modification de la délibération n°2024-14-VM relative à la convention de partenariat du semi-marathon de Macouria

Étaient présents (22) :

M. Gilles ADELSON, Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Elidore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, à M. Gilles ADELSON, Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire à Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale
M. Josué MOGE, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire

Étaient absents (07) :

Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport n°63/2024/VM de Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver la modification de la délibération n°2024-14-VM relative à l'organisation du semi-marathon de Macouria et la signature d'une convention avec les associations sportives « ARA DE MACOURIA » et « ATHLETIC CLUB DE SOULA »

ARTICLE 2 :

D'autoriser le versement d'une subvention de 4000 € (quatre mille euros) à l'association ARA DE MACOURIA et le versement d'une subvention de 4000 € (quatre mille euros) à l'association ATHLETIC CLUB DE SOULA

ARTICLE 3 :

LE MAIRE et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 19 juin 2024